

## Registre des délibérations - Délibération n° 04: 21/06/2016

### BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 : BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille seize, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le vingt-et-un juin à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Pascale Licari, Jean-Marc Martin-Teissere,
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud
- **Représentants des Communes :**  
 Commune d'Arles : Alain Dervieux, David Grzyb,  
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay, Maria Dolorès Parrodi  
 Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Musca
- **Représentants des établissements publics :**  
 Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Edouard Naddeo  
 Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas  
 Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani  
 Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan



► **Avait donné pouvoir :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Béatrice Aliphath à Pascale Licari, Mireille Benedetti à Jean-Marc Martin-Teissere
- Commune d'Arles : Bernard Bacchi à David Grzyb, Nicolas Koukas à Alain Dervieux
- Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet à Roland Chassain
- Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excusés :**

- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana, Patricia Saez
- Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Marc Minoretti
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Yves Masoni
- Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► **Le Conseil de Parc était représenté par 17 membres**

► **Autres personnes présentes :**

- Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
- Sandrine Kiramarios, responsable « Gestion des espaces naturels », commune de Port Saint-Louis du Rhône,
- Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
- Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale »
- Andréa Zergaoui, agent d'accueil

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	21	21

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	57

Date de convocation 02/05/2016 RC/AZ -2016/289
--

Délibération n°04 : 21/06/2016

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 : BUDGET PRINCIPAL**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical n°01 du 20 avril 2016 portant approbation du Budget primitif 2016

Vu la délibération du Comité syndical n°02 du 21 juin 2016 portant approbation du Compte administratif 2015

Vu la délibération du Comité syndical n°03 du 21 juin 2016 portant affectation des résultats 2015

Vu l'avis de la commission « Finances, Administration générale et communication » réunie le 3 juin 2016

Après avoir entendu le rapport de présentation et en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée adopte le budget supplémentaire 2016 du Parc naturel régional de Camargue.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en  
Préfecture le

Et de l'affichage effectué le

## INTRODUCTION :

Après avoir adopté le compte administratif et reconnu la sincérité des restes à réaliser, il convient d'intégrer les résultats et les restes à réaliser 2015 au budget général 2016, tout en procédant à l'ajustement des crédits déjà ouverts lors de l'adoption du budget primitif.

## 1/ EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

Le budget supplémentaire 2016 est équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 1 405 599,67 €.

### A/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 652 258,20 euros.

Elle intègre, en recettes, l'excédent de fonctionnement 2015, soit 483 751,23€.

### 1. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

#### **Principaux postes :**

□ □

✓ Chapitre 011 – charges à caractère général = 105 508,26 €

Lors de l'adoption du budget primitif (1.020 M€ pour la mise en œuvre du programme d'actions), certaines opérations n'avaient pu être inscrites compte-tenu des incertitudes de financements. Leur inscription budgétaire est donc opérée dans le cadre de ce budget supplémentaire :

- ✓ **Compte 617 « Etudes & recherches » = 63 540 €** ; l'opération 2016 de suivi scientifique des opérations de démostriction conduites sur le territoire du Parc (plan de financement adopté en février 2016) est inscrite en dépenses à hauteur de 53 000€. D'autre part, la finalisation de l'inventaire du patrimoine bâti est inscrite à hauteur de 4140€.
  
- ✓ **Compte 6156 « Maintenance » = 5587,84 €** ; l'opération d'entretien et de maintenance du balisage de la réserve marine dans le golfe de Beauduc par les services des phares & balises est inscrite à hauteur de 4807,84€
  
- ✓ **Compte 6228 « Divers » = 17 252 €** ; le solde de l'acquisition de titres restaurants pour 2016 (arrêt de l'attribution des chèques déjeuners en avril 2016) a été réglé au compte 6228. Les crédits correspondants au chapitre 012 sont annulés par le présent budget supplémentaire (-22 400€ au compte 6488).
  
- ✓ **Compte 637 « Autres Impôts » = 3323,50 €** ; la cotisation annuelle au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique avait été inscrite au chapitre 012, alors que son règlement s'inscrit dans le compte 637. Les crédits correspondants sont donc soustraits au chapitre 012.

Le chapitre 011 intègre également l'annulation de crédits initialement budgétés pour 2016, mais dont le financement n'est pas renouvelé par la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur. Il s'agit des opérations suivantes :



- Opération reboisement : réduction de 7200 €
- Conception et éditions d'outils d'information du Parc : réduction de 23 000€
- Programme des animations territoriales 2016 : réduction de 16 000€
- Equipe d'éco-gardes 2016 : réduction de 27 000€
- Suivi et évaluation de la Charte : réduction de 16 000€
- Evaluation à mi-parcours de la Charte : réduction de 30 000 €

Au total, **119 200 €** ont été annulés suite aux retraits de financement de ses opérations.

✓ Chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés = 61 003,11 €

Le chapitre 012 est abondé de 61 000 € en raison d'un réajustement de crédits suite à la nouvelle hausse des taux de cotisations 2016 :

- le taux de cotisation CNRACL : 30.60% au lieu de 30.50% en 2015, et 30.40% en 2014
- le taux de cotisation IRCANTEC : 4.08% pour la tranche A au lieu de 3.96% et 12.35% pour la tranche B au lieu de 12.18%
- le SMIC augmenté à 9.67 € brut par heure (1466.64 € brut mensuels) et l'impact sur l'indemnisation différentielle
- le taux de cotisation de la mutuelle santé est passé de 61.02€ à 62.53 € pour un agent « isolé » et de 138.58 € à 142.01 € pour un agent « famille ».

Toutefois, le budget supplémentaire intègre également les efforts de gestion du personnel se traduisant par une réduction globale de crédits de **45 652,92€, suite au :**

- Non remplacement d'un responsable de pôle qui a démissionné en avril 2016
- Retrait des titres restaurant à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016

✓ Chapitre 65 – charges à caractère général = 235 353,47 €

Le chapitre 65 est abondé de 235 353,47 € en raison de 2 opérations comptables distinctes.

**Compte 6541 « Créances admises en non-valeur » = 115 343,47 €** ; Il s'agit de 3 titres émis en 2002, 2003 et 2004 pour l'appel des cotisations statutaires de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer et d'un titre émis en 2006 (n°92004) à l'encontre de la DIREN, qui n'ont pu être recouverts malgré les mises en demeure, et qui font donc l'objet d'une admission en non-valeur.

**Compte 6574 « Subvention aux associations de droit privé » = 120 000 €** ; Le rapport d'audit financier du programme Life Chiromed par la Commission européenne faisant apparaître une subvention complémentaire de 98 227€ au titre du programme, il est nécessaire de prévoir les crédits nécessaires au compte 6574 afin de pouvoir reverser les fonds correspondants aux 6 autres partenaires du life en sus des fonds déjà perçus en novembre 2015.

✓ Chapitre 66 – charges financières = 0 €

✓ Chapitre 67 – charges exceptionnelles = 2000 €

**Compte 6711 « Intérêts moratoires, pénalités/marché » = 2000 €** ;

✓ Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement = 248 393,36 €

## II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

### **Principaux postes :**

// //

✓ Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté = 483 751,23 €

✓ Chapitre 013- Atténuations de charge = 25 000 €



Le chapitre 013 est abondé de 25 000 € en raison d'un réajustement de crédits suite au remboursement du maintien de salaire de plusieurs agents en arrêt maladie par la sécurité sociale, ainsi que l'octroi de financements supplémentaires pour l'embauche de contrats aidés.

✓ Chapitre 70 – Produits des services, domaines et ventes = -2370 €

Le chapitre 70 est réduit de 2370 €, correspondant au retard de démarrage de la prestation équestre au Domaine de la Palissade suite au recul de la date d'attribution de la délégation de service public.

✓ Chapitre 74 – Dotations et participations = 30 213,50 €

Le chapitre 74 est abondé de 30 213,50 €, correspondant aux réajustements de crédits sur le programme d'actions :

**Compte 7472 « Participations Régions » = -100 013,50 €** ; cette annulation correspond aux crédits initialement budgétés pour 2016, mais dont le financement n'est pas renouvelé par la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur.

**Compte 7473 « Participations Département » = 35 000 €** ; il s'agit d'inscrire les crédits liés à l'opération 2016 de suivi scientifique des opérations de démoustication conduites sur le territoire du Parc (plan de financement adopté en février 2016).

**Compte 7477 « Participations budget communautaire » = 98 227 €** ; Le rapport d'audit financier du programme Life Chiromed par la Commission européenne fait apparaître une subvention complémentaire de 98 227€ au titre du programme.

✓ Chapitre 78 – Reprise sur provision = 115 353,47 €

Une provision pour risque avait été passée en 2012 afin de constater le risque de non recouvrement des sommes titrés ; celle-ci sera partiellement annulée par un jeu d'écritures comptables suite à l'émission du mandat d'annulation des titres.

## B/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **753 341,47 euros**.

Elle intègre, en recettes, l'excédent de fonctionnement 2015 venant combler le besoin de financement de la section d'investissement : **219 262,82 €**.

Les restes à réaliser 2015 en dépenses (423 196,47€) et en recettes (308 855,74€) sont également repris en section d'investissement.

### 1. DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

## ***I Dépenses d'Investissement - Prévisions***

✓ Les dépenses d'équipement = 225 222,91 €

✓ Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles = 10 632 €

Le chapitre 20 est abondé de 10 632 €, correspondant aux réajustements de crédits sur le programme d'actions : **8000 €** sont inscrits au titre de l'étude de faisabilité prospective sur la partie urbaine de la commune des Saintes Maries de la Mer du dispositif BAM'S.

✓ Chapitre 21 – Immobilisations corporelles = 96 896 €

Le chapitre 21 est abondé de 96 896 €, correspondant aux réajustements de crédits sur le programme d'actions :

**Compte 21752 « Installations de voiries » = 16 104 €** ; il s'agit du solde de construction d'un itinéraire patrimonial à Salin-de-Giraud (totems, bornes interactives...) dans le cadre de l'appel à projets



**Compte 2183 « Matériel informatique » = 10 000 €** ; acquisition d'un matériel de visioconférence pour réduire les déplacements.

**Compte 2188 « Autres immobilisations » = 67 500 €** ; l'acquisition de matériel pour la lutte contre les moustiques (BAM'S) est budgétée à hauteur de 67 000 € conformément au projet de délibération.

✓ **Chapitre 23 – Constructions sur sol d'autrui = 117 694 €**

**Compte 2314 « Constructions sur sol d'autrui » = 115 000 €** ; les travaux d'urgence à la Maison du Parc (mise hors d'eau, hors d'air) sont programmés à hauteur de 115 000€.

✓ **Emprunts et dettes assimilées = 0 €**

## **2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

### **Recettes d'Investissement - Prévisions**

✓ **Chapitre 13 – Subventions d'investissement = - 74 835,49 €**

**Compte 1322 « Subventions Région » = 145 157,56 €** ; suite au revote du dossier par l'assemblée régionale, les crédits relatifs au solde du financement de la Maison des produits sont à nouveau inscrits à hauteur de 127 654 €.

**Compte 1323 « Subventions Département » = - 108 754,50 €** ; suite au retard pris dans le lancement du concours d'architecte pour les travaux d'extension du Musée de la Camargue, l'enveloppe prévisionnelle du Département est annulée (-125 000€).

✓ **Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves = 220 927,36 €**

**Compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » = 219 262, 82 €**

✓ **Chapitre 021 – Virement à la section d'investissement = 248 393,36 €**

